



N°BOX

LOCATION BOX PROMOSPORT

Je soussigné,

MME / MR.

TEAM / SOCIETE

ADRESSE.....

CP / VILLE.....

TEL

MAIL

SOUHAITE RESERVERBOX (84 m² SOIT 12x7)..... 420€

Du jeudi 21 juin à partir de 18h30, au dimanche 24 juin 2018 à 20h00

NOMBRE MAXIMUM DE MOTOS PAR BOX : 6 (84m²)

NOMS DES PILOTES ET CATEGORIES :

CATEGORIE	N°	NOM	MARQUE MOTO	CATEGORIE	N°	NOM	MARQUE MOTO

REGLEMENT PAR CHEQUE JOINT **A L'ORDRE DE MCPA**

DE € PAR CHEQUE N°

CAUTION DE 400 € / BOX EXIGEE LORS DE LA MISE A DISPOSITION.

UNE FACTURE VOUS SERA REMISE DES VOTRE ARRIVEE.

La restitution du box devra s'effectuer au maximum 1 heure après l'arrivée de la dernière course.

Tout retard au delà de ce délai occasionnera une retenue sur la caution de 50 € les 30 minutes.

DATE :

SIGNATURE :



La mise à disposition des box est faite à l'issue d'un état des lieux et de la remise de cautions

L'état des lieux tient compte de l'état général :

- propreté du sol et du local
- de la présence de matériel mis à disposition : poubelles, tv, extincteurs.....
- du bon fonctionnement des portes et portails
- de l'absence de tout matériel dans et devant le box

Il est formellement interdit

- de cuisiner et d'utiliser les box pour de la restauration
- de démonter les grilles sans autorisation
- de modifier les tableaux électriques
- de peindre à l'intérieur des box
- de planter quoi que ce soit au sol ou sur les murs
- de stocker du carburant
- de mettre les pneumatiques usagés dans un container

Tout matériel apporté devra être remporté. Pneumatiques, bidons etc.....

Occasionnera encaissement de la caution :

- Box non restitué en l'état
- Dégradation constatée
- Disparition d'un téléviseur ou d'un container
- Constat d'abandon de pneumatiques ou bidon dans et à l'extérieur du box

Occasionnera une facturation et règlement immédiat :

- | | |
|-------------------|-------|
| - Extincteur | 200 € |
| - Pelle | 30 € |
| - Balais | 50 € |
| - Petite poubelle | 50 € |
| - Téléviseur | 200 € |

Tranquillité publique

En dehors des horaires d'ouverture piste et ce jusqu'à 22H, les émissions sonores à l'intérieur des box devront être réduites à leur strict minimum limité au démarrage moteur sans accélération. Au delà de 22H et ce jusqu'à 8H du matin tout démarrage moteur est interdit

EXCLUSION

La Direction du Circuit a toute autorité, même dans le cadre d'une Manifestation, pour exclure des infrastructures voire de l'enceinte du Circuit toute personne ou équipe n'ayant pas respecté le présent règlement.